

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel

Pour ouvrir notre réflexion, je vous propose d'accueillir des passages du Père Jean Rigal tiré de son ouvrage Découvrir les ministères (2001) : «Le fait que le chapitre sur le Peuple de Dieu [dans la Constitution dogmatique de Vatican II sur l'Eglise 'Lumen Gentium'] précède celui sur la constitution hiérarchique de l'Eglise et celui sur les laïcs et la vie religieuse signifie que la communauté ecclésiale et la vocation commune des baptisés sont prioritaires par rapport à toute diversité de ministères et de vocations dans l'Eglise. La réalité première du Peuple de Dieu ne réside donc pas dans la différence des fonctions et des services mais dans le « nous ecclésial » constitué par l'ensemble des fidèles. Les ministres ne surplombent pas cet ensemble : ils en font partie. L'unité précède la distinction.

Par voie de conséquence, les trois fonctions (prophétique, sacerdotale, royale) en tant qu'elles participent aux trois fonctions du Christ, sont exercées par le corps ecclésial tout entier. En ce sens global, c'est la communauté ecclésiale d'abord qui est disciple du Christ et son témoin.

Comment s'étonner, dès lors, que la Constitution sur la liturgie ait pu dire : 'Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées mais des célébrations de l'Eglise... Elles appartiennent au Corps tout entier' (SC,26) ?

C'est au cœur de cette dynamique que s'inscrit l'appel universel à la sainteté (LG, c.V). Cette vocation de tous, remise en valeur, sonne en fait le glas de la distinction millénaire entre deux classes de chrétiens : ceux qui sont appelés à la perfection (les clercs et les religieux) et les autres : 'Il est donc bien évident pour tous, déclare le concile, que l'appel à la sainteté, à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur rang' (LG, 40).

Bref, tous les baptisés font partie de l'Eglise au même titre fondamental. Ils ont :

- la même dignité : celle des enfants de Dieu,*
- la même liberté : celle que donne l'Esprit Saint,*
- la même loi : le commandement nouveau,*
- la même destinée, le Royaume de Dieu (LG, 9)...*

Egalité n'est pas synonyme d'uniformité. Au contraire, la commune responsabilité dans la foi et dans la mission non seulement ne saurait exclure la diversité des vocations et des services, mais elle l'exige... Cette diversité se déploie toujours en vue du bien du Peuple de Dieu, elle reste ordonnée à sa mission : 'Le Christ Seigneur... a institué dans son Eglise des ministères variés qui tendent au bien de tout le Corps' (LG, 18).

Le texte le plus fort est peut-être celui du n° 10 de la constitution Lumen Gentium : 'Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et pas seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ.'

Ce texte est important. Il rappelle que le « sacerdoce ministériel » ne constitue pas une amplification du sacerdoce commun : ce serait faire du ministre un « super-chrétien » ! D'ailleurs comment un sacerdoce « commun » pourrait-il devenir la source de ministères « différents » ? Et cependant « ils sont ordonnés l'un à l'autre ». Tous deux participent à l'unique sacerdoce du Christ et le sacerdoce commun subsiste, comme une priorité incontournable, en ceux qui exercent le « sacerdoce ministériel » pour le service du sacerdoce commun.

*Néanmoins, le rapport est asymétrique : **le sacerdoce ministériel existe pour le service du sacerdoce baptismal et non l'inverse. Il s'inscrit dans l'ordre des moyens, de la sacramentalité, de l'instrumentalité, comme l'enseignait Thomas d'Aquin...***

En se tournant vers l'Esprit, l'Eglise se tourne vers l'avenir, non pour restaurer un état idéal des temps passés, mais pour se rendre à Ses nouveaux appels. »

On peut dire pour faire bref :

*Il y a un seul **prêtre** : Jésus-Christ*

Nous sommes baptisés : tous prêtres

Quelques-uns : prêtres ordonnés au service des autres.

Le Sacerdoce chrétien

Dans notre langage catholique courant, quand on parle du sacerdoce, il s'agit du sacerdoce des prêtres, de ces hommes qui célèbrent la messe.

Or la notion de sacerdoce est plus large et plus riche. Car il s'agit d'abord et principalement du sacerdoce de Jésus.

La lettre aux Hébreux lui est totalement consacrée. Le Christ est le prêtre par excellence, l'unique. « Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, un homme, le Christ Jésus » (1 Tm 2,5). Par conséquent, ceux que nous appelons prêtres ne le sont qu'en raison d'une participation au sacerdoce de Jésus Christ.

Ces prêtres ne sont pas les seuls à participer au sacerdoce de Jésus. Tous les baptisés y ont part, en raison de leur Baptême et de leur Confirmation.

Saint Pierre le déclare dans sa première lettre : « Soyez les pierres vivantes qui servent à construire le Temple spirituel, et vous serez le sacerdoce saint, présentant des offrandes spirituelles que Dieu pourra accepter à cause du Christ Jésus » (1 P 2,5).

Quelques lignes plus loin : « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple qui appartient à Dieu ». (1 P 2,9).

Lien entre le sacerdoce baptismal et sacerdoce ministériel

Ceci est parfaitement exposé dans la préface de la Messe Chrismale qui peut être également utilisée pour la messe d'ordination des évêques et des prêtres. Elle expose clairement les diverses participations au même sacerdoce unique du Christ.

En voici le texte : « Vraiment, il est juste et bon ... Par l'onction de l'Esprit Saint, tu as établi ton Fils unique, prêtre de l'Alliance nouvelle et éternelle ;

et tu as voulu que son unique sacerdoce demeure vivant dans l'Église.

C'est lui, le Christ, qui donne à tout le peuple racheté la dignité du sacerdoce royal ; c'est lui qui choisit, dans son amour pour ses frères, ceux qui, recevant l'imposition des mains, auront part à son ministère. Ils offrent en son nom l'unique sacrifice du salut à la table du banquet pascal ; ils ont à se dévouer au service de ton peuple pour le nourrir de ta Parole et le faire vivre de tes sacrements ; ils seront de vrais témoins de la foi et de la charité ... »

En tête le Christ, puis les Baptisés (tous), enfin les prêtres (quelques-uns).

Autre précision, les prêtres, au sens ordinaire du terme, reçoivent l'ordination des mains de leur évêque et leur ministère s'exercera en communion étroite avec l'évêque. Car l'évêque est aussi participant du sacerdoce du Christ, à un titre particulier, comme membre du collège des évêques, et donc successeur des Apôtres de Jésus.

Dans la terminologie théologique et selon la grande Tradition de l'Église, les prêtres sont les collaborateurs des évêques.

Dans sa constitution sur l'Église, Vatican II a réfléchi sur le sacerdoce du Christ et ses diverses participations : « **Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes a fait du peuple nouveau "un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père"** » (Ap 1,6 ; 5,9-10).

Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint ...

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre. » (Constitution sur l'Église, Lumen Gentium n. 10).

Jean Paul II reviendra souvent sur cette **complémentarité**, en insistant sur le fait que le **sacerdoce des prêtres est au service du sacerdoce des baptisés**, et qu'il doit le promouvoir.

Et **l'Eucharistie** ? « La sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église. ... Les prêtres apprennent donc aux chrétiens à offrir la victime divine à Dieu le Père dans le sacrifice de la messe, et à faire avec elle l'offrande de leur vie » (Vatican II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n. 5). (Les prêtres, ministres des sacrements et de l'Eucharistie)

« Dieu, le seul Saint, le seul Sanctificateur, a voulu s'associer des hommes comme collaborateurs et humbles serviteurs de cette oeuvre de sanctification.

Ainsi, par le ministère de l'évêque, Dieu consacre des prêtres qui participent de manière spéciale au sacerdoce du Christ, et agissent dans les célébrations sacrées comme ministres de celui qui, par son Esprit, exerce sans cesse pour nous, dans la liturgie, sa fonction sacerdotale (12). Par le baptême, ils font entrer les hommes dans le peuple de Dieu ; par le sacrement de pénitence, ils réconcilient les pécheurs avec Dieu et avec l'Eglise ; par l'onction des malades, ils soulagent ceux qui souffrent ; et, surtout, par la célébration de la messe, ils offrent sacramentellement le sacrifice du Christ. Et chaque fois qu'ils célèbrent un de ces sacrements - comme l'attestait déjà, aux premiers temps de l'Eglise, saint Ignace d'Antioche (13) - les prêtres sont, de diverses manières, hiérarchiquement rattachés à l'évêque, assurant ainsi en quelque sorte sa présence dans chacune des communautés chrétiennes(14).

Or, les sacrements, ainsi que tous les ministères ecclésiaux et les tâches apostoliques, sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle (15).

Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Eglise(16), c'est à dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le pain vivant, lui dont la chair, vivifiée par l'Esprit-Saint et vivifiante, donne la vie aux hommes,

les invitant et les conduisant à offrir, en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création. On voit donc alors comment l'Eucharistie est bien la source et le sommet de toute l'évangélisation :

tandis que les catéchumènes sont progressivement conduits à y participer, les chrétiens, déjà marqués par le baptême et la confirmation, trouvent en recevant l'Eucharistie leur insertion plénière dans le Corps du Christ.

Ainsi, c'est l'assemblée eucharistique qui est le centre de la communauté chrétienne présidée par le prêtre. Les prêtres apprennent donc aux chrétiens à offrir la victime divine à Dieu le Père dans le sacrifice de la messe, et à faire avec elle l'offrande de leur vie ; dans l'esprit du Christ Pasteur, il les éduquent à soumettre leurs péchés à l'Eglise avec un Coeur contrit dans le sacrement de Pénitence, pour se convertir de plus en plus au Seigneur, se souvenant de ses paroles : "Repentez-vous, car le Royaume des cieux est tout proche" (Mat. 4, 17).

De même, ils leur apprennent à participer aux célébrations liturgiques de manière à pouvoir y prier sincèrement ; ils les guident, suivant les grâces et les besoins de chacun, à approfondir sans cesse leur esprit de prière pour en imprégner toute leur vie ; ils donnent à tous le désir d'être fidèles à leurs devoirs d'état, et aux plus avancés celui de pratiquer les conseils de l'Evangile d'une manière adaptée à chacun.

Bref, ils instruisent les chrétiens à célébrer le Seigneur de tout coeur par des hymnes et des chants spirituels rendant grâces en tout temps pour toutes choses au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Dieu, le Père (17).

La louange et l'action de grâce qu'ils expriment en célébrant l'Eucharistie, les prêtres les étendent encore aux différentes heures de la journée quand ils s'acquittent de l'Office divin, où ils prient au nom de l'Eglise pour tout le peuple qui leur est confié, bien plus, pour le monde entier.

Le sacerdoce des ministres de l'Église

Leur mission ne se résume pas à la célébration de l'Eucharistie. Elle est beaucoup plus vaste.

D'ailleurs l'emploi du temps d'un curé de paroisse ne se limite pas au temps qu'il consacre à célébrer la messe, ou un autre sacrement.

La mission des prêtres dépend de la mission de l'évêque, et donc, à l'origine, de la mission que Jésus a confiée à ses apôtres. Or Jésus ne les a pas envoyés pour célébrer la messe, seulement.

Il est bon de nous référer aux dernières paroles de Jésus avant de quitter ses disciples choisis. « Allez ! De toutes les nations faites des disciples (**le disciple doit devenir levain dans la pâte, sel de la terre et lumière du monde.**). Baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; et apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés » (Mt 28,19-20).

Saint Marc nous dit à peu près la même chose : « Allez dans le monde entier. Proclamez la Bonne Nouvelle à toute la création » (Mc 16,15).

Par saint Luc, Jésus nous laisse un message identique : « Vous allez recevoir une force, celle du Saint-Esprit qui viendra sur vous. Alors vous serez mes témoins (**celui qui a vu et entendu, celui qui dit et révèle**) à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre ». (Ac 1,8).

La première consigne regarde donc la proclamation de la Bonne Nouvelle de Jésus ressuscité victorieux du mal et de la mort. Viendra ensuite le temps des sacrements.

Un auteur spirituel a pu résumer ainsi la vie de Jésus et sa mission : « **Trente ans de silence, trois ans de prédication, trois jours de sacrement** ».

La célébration des ordinations insiste d'abord sur la prédication de la Parole. A commencer par l'ordination de l'évêque.

Une série des questions est posée publiquement à celui qui va recevoir l'ordination. Si **la première** manifeste l'intention de recevoir l'ordination, voici **la seconde** : « Voulez-vous annoncer l'Évangile du Christ avec fidélité et sans relâche ? »

La troisième la complète : « Voulez-vous garder dans sa pureté et son intégrité le dépôt de la foi, selon la tradition reçue des Apôtres, toujours et partout tenue dans l'Église ? »

L'insistance sera la même en ce qui concerne les prêtres. Après la première interrogation générale, la seconde : « Voulez-vous accomplir avec sagesse et dignement le ministère de la Parole, en annonçant l'Évangile et en exposant la foi catholique ? » Seulement après viendra la question qui regarde l'Eucharistie : « Voulez-vous célébrer avec foi les mystères du Christ, tout spécialement dans le sacrifice eucharistique et le sacrement de la réconciliation ... »?

Il n'en sera pas autrement pour l'ordination des diacres.

La première question reste générale. Ici, la seconde concerne le lien avec l'évêque dont le diacre est le serviteur privilégié. Mais la troisième aborde directement la proclamation de la foi: « Voulez-vous, comme dit l'Apôtre Paul, garder le mystère de la foi dans une conscience pure, et proclamer cette foi par la parole et par vos actes, fidèles à l'Évangile et à la tradition de l'Église »?

Quand le concile Vatican II réfléchit sur la mission des évêques, annoncer l'Évangile apparaît en premier lieu : « Dans l'exercice de leur charge d'enseigner, que les évêques annoncent aux hommes l'Évangile du Christ – cette charge l'emporte sur les autres, si importantes soient-elles ... » (Vatican II **Décret sur la charge pastorale des évêques, n. 12**).

(La charge d'enseignement N° 12)

“Dans l'exercice de leur charge d'enseigner, que les évêques annoncent aux hommes l'Évangile du Christ, - cette charge l'emporte sur les autres si importantes soient-elles(2) - et, dans la force de l'Esprit, qu'ils les appellent à la foi ou les confirment dans la foi vivante ;

qu'ils leur proposent le mystère intégral du Christ, c'est-à-dire ces vérités qu'on ne peut ignorer sans ignorer le Christ lui-même, et qu'ils leur montrent de même la voie divinement révélée pour rendre gloire à Dieu et par là même obtenir le salut éternel (3).

Les évêques doivent en outre montrer aux hommes que, selon le dessein de Dieu Créateur, les réalités terrestres elles-mêmes et les institutions humaines sont également ordonnées au salut des hommes, et qu'en conséquence elles peuvent contribuer d'une façon non négligeable à l'édification du Corps du Christ.

Ils enseigneront donc, selon la doctrine de l'Eglise, combien il faut estimer la personne humaine, sa liberté et sa vie corporelle elle-même ; la famille, son unité et sa stabilité, la procréation et l'éducation des enfants ; la société civile avec ses lois et ses professions ; le labeur et le loisir, les arts et les techniques ; la pauvreté et la richesse.

Ils exposeront enfin comment résoudre les très graves questions concernant la possession des biens matériels, leur accroissement et leur juste distribution, la paix et la guerre, la communauté fraternelle de tous les peuples (4).

Prêtres et diacres participent à des degrés divers à cette charge pastorale de l'évêque. Leur mission prioritaire est donc de proclamer l'Évangile.

Cette mission regarde également tous les fidèles de l'Église, en raison de leur Baptême et de leur Confirmation, donc de leur adhésion au Christ Seigneur. Nous sommes là au cœur de l'action missionnaire de toute l'Église au long des siècles depuis la première Pentecôte.

Vers les sacrements

Dans la mesure où la foi naîtra dans le cœur des auditeurs de la Parole et qu'elle inspirera leur mode de vie, viendra alors le temps de la célébration des sacrements pour chacun et pour les communautés.

L'Eucharistie tiendra sa place comme « source et sommet de toute évangélisation » (Vatican II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n. 5 § 2).

Source : parce que l'évangélisation naît de la foi des évangélistes qui puisent dans l'Eucharistie l'énergie et la lumière dont ils ont besoin.

Sommet : pour ceux qui reçoivent cette annonce de la Bonne Nouvelle, car l'Eucharistie, après le Baptême et la Confirmation, couronne leur cheminement avant de faire de nouveaux progrès et de devenir eux-mêmes les joyeux annonciateurs de l'Évangile.

Les prêtres reçoivent le pouvoir de présider l'Eucharistie.

Ils **manifestent la présence de Jésus ressuscité**.

Ils ne le remplacent pas, ils n'en tiennent pas le rôle, comme un acteur de théâtre ou de cinéma tient le rôle de tel ou tel personnage.

Ils lui **prêtent leur humanité pour agir en son nom**, « au nom du Christ Tête en personne » selon la très belle formule de Vatican II (**Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n.2 § 3**).

La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ construit, sanctifie et gouverne son Corps.

*C'est pourquoi le sacerdoce des prêtres, s'il suppose les sacrements de l'initiation chrétienne, est cependant conféré au moyen du sacrement particulier qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ **Prêtre** pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne (10).*

Mais, quel que soit le nouveau partage des interventions, le prêtre, le curé par exemple, garde son rôle essentiel d'animateur et de coordinateur, car, pour sa paroisse, il a reçu la responsabilité principale de l'annonce de l'Évangile et de la célébration des sacrements. Je dis bien principale, et non exclusive.

Ce nouvel équilibre des fonctions dans l'Église n'est pas encore reçu partout de manière équilibrée.

Mais, la mission continue, c'est l'affaire de l'Église, c'est-à-dire, de nous tous, ensemble, aujourd'hui.